



Le Mans, 7 septembre 2018

Monsieur le Préfet,

Alors qu'hier soir, le comité Accueil 72 interpellait vigoureusement le maire du Mans, les représentants de nos associations se réunissaient pour se concerter et agir face à la situation de crise sociale de ces familles à la rue qui n'ont jamais été aussi nombreuses dans notre ville. A l'issue de cette réunion, nous avons décidé de vous adresser ce courrier en lettre ouverte.

Nous nous devons de rappeler la loi : « *Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence* ». Par ailleurs, le Conseil d'Etat rappelle qu'« *Il appartient aux autorités de l'Etat de mettre en œuvre le Droit à l'hébergement d'urgence reconnu par la loi pour toute personne sans-abri en situation de détresse. [...] Une carence caractérisée dans l'accomplissement de cette tâche peut faire apparaître une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale lorsqu'elle entraîne des conséquences graves pour la personne intéressée* » (CE, ordonnance du 10 février 2012, n°3564566).

Pourtant la nuit dernière encore, au Mans, au moins 15 familles, pour certaines avec des femmes enceintes et des enfants en bas âges, ont dormi à la rue. Hier après-midi, elles ont appelé le 115 pour demande une mise à l'abri mais Tarmac, l'association qui gère le 115, n'a plus de solutions à leur proposer. Les places financées par l'Etat sont saturées. Vos services refusent d'ouvrir de nouvelles places allant même jusqu'à faire fermer des places d'hôtel et demander une priorisation des accueils des familles sur des critères de vulnérabilité qu'ils ne communiquent pas. C'est la réalité à laquelle le Secours Catholique, la Croix Rouge, Tarmac, les Restos du Cœur, la Pastorale des Migrants, la CIMADE, et plus généralement toutes les associations de solidarité du Mans sont confrontées depuis plusieurs semaines. Réalités de jeunes, de personnes âgées, de femmes isolées avec leurs enfants qui ont perdu leur logement ou qui se sont fait chasser du domicile de leur conjoint, familles en exil fuyant des conflits armés ou la misère, demandeurs d'asile, demandeurs de titre de séjour pour des raisons de santé... La situation de ces familles sans-abri à la rue au Mans ne doit pas se banaliser. C'est une situation de crise. L'Etat doit agir. **Nous vous appelons instamment à faire appliquer la loi en mobilisant des fonds publics pour faire ouvrir de toute urgence pour ces familles qui sont toutes dans des situations de grande vulnérabilité sociale et sanitaire, des places d'hébergement d'urgence auxquelles elles ont le droit. Par ailleurs, nous vous partageons notre vive préoccupation que le projet que vous aviez annoncé, de mise en place d'un centre d'hébergement d'urgence au Mans en remplacement du centre de Noguès qui**

apparaît peu adapté et des chambres d'hôtel particulièrement onéreuses, ne se concrétise pas alors qu'il est annoncé depuis près d'un an.

Les demandeurs d'asile sans ressources ont le droit de bénéficier d'un accompagnement et d'hébergement le temps du traitement de leur procédure de demande d'asile et pourtant, au Mans, plus de quarante ménages qui sont dans ce besoin, se retrouvent dans la rue, dans des hôtels ou au centre Noguès. **Nous vous appelons instamment à mobiliser l'OFII pour que des places dans les établissements qui sont destinées à ces familles qui demandent l'asile à la France leur soient proposées.**

De nombreuses personnes (des familles mais aussi des jeunes scolarisés) demandent aujourd'hui un titre de séjour et tardent à recevoir une réponse (cela va de quelques mois à quelques années). Ces personnes ne peuvent attendre éternellement dans l'incertitude sans comprendre pourquoi leur demande n'aboutit pas. Ce sont des hommes et des femmes qui ont des talents, ne veulent plus dépendre de la solidarité des citoyens, veulent travailler et pourraient habiter tant de logements qui sont aujourd'hui inoccupés. **Nous vous appelons à mobiliser vos services pour accélérer le traitement de ces demandes de régularisation pour sortir tant de familles de la précarité et leur permettre d'envisager l'avenir.**

Nos structures associatives ont fait des efforts, les bénévoles comme les salariés n'ont pas compté leurs heures ces derniers temps pour accueillir ces personnes en fragilité. Nos accueils restent et resteront inconditionnels, accueillant les personnes à la rue, comme les migrants ou les personnes mal logées afin d'accompagner les plus pauvres et les plus fragiles. Cependant, nos équipes sont débordées et fatiguées par le manque de bonne volonté, de moyens, de solutions et face aux blocages administratifs multiples. **Nous vous demandons de répondre à ces appels afin d'apaiser la situation, de retrouver de la sérénité dans nos accueils et de permettre à chacun de vivre dans la dignité.**

Signataires :

Bernard AUFAUVRE, président de la Banque alimentaire de la Sarthe P/O Jean-Claude TRUFFAUT

Jean-François BAHAIN, président de la Fédération des Acteurs de la Solidarité des Pays de la Loire

Annick BRINDEAU, présidente de France Bénévolat de la Sarthe

Marie-Claire LANCON, pour le Bureau de la CIMADE dans la Sarthe

Annie BIGOT, responsable de la Pastorale des migrants de la Sarthe

Nelly LEROY, vice-présidente des Restos du cœur dans la Sarthe

Didier HANOTEAUX, président du Secours Catholique de la Sarthe

Hilaire BODIN, président de Tarmac